

# Construire dans les règles de l'art Suivez le guide

à une personne privée ou à une entité publique.

Planification  
Organisation dans le temps des étapes et des activités de l'ouvrage.

Programme  
Finance des différents espaces souhaités au sein du projet ainsi que leurs fonctions et caractéristiques.

Spécialiste  
Ingénieur.e spécialisé.e dans les installations techniques du bâtiment ou dans un domaine spécifique de la construction (p.ex., ingénieur.e civil, ingénieur.e sanitaire, électricité, géotechnique, architecte paysagiste, etc.).

Implantation  
Insertion de la forme générale et de l'orientation du bâtiment dans son contexte.

Maitre de l'ouvrage  
Personne ou entité faisant appel à un architecte ou un ingénieur.e pour mener à bien son projet de construction.

Mandat  
Personne ou entreprise mandatée par le maître de l'ouvrage contribuant par ses compétences techniques au développement du projet.

Métrés  
Quantification de tous les éléments constructifs du projet.

Optimisation  
Adaptation du projet (technique, spatial, financier) en vue d'améliorer son potentiel ou son fonctionnement.

Parcelle  
Superficie de terrain issue de la délimitation cadastrale et appartenant à son propriétaire.

Les devoirs et droits de chacun.e, suivant les pratiques de transparence et de loyauté prévues par la SIA.

Coordination  
Organisation et maîtrise des activités des différents intervenants techniques et l'ensemble du projet.

Devis estimatif  
Estimation sommaire des coûts de l'ouvrage sur la base du volume/surfaces et selon des prix de référence.

Devis général  
Devis clarifié selon une description détaillée des travaux et fournitures prévus.

Étude de faisabilité  
Recherche de scénarios de projets potentiels pour le maître de l'ouvrage, évaluant les avantages et désavantages.

Honoraires  
Rétribution des personnes exerçant des professions libérales telles que l'architecte ou l'ingénieur.e.

Adjudication  
Attribution d'un marché à une entreprise ou à un fournisseur après avoir été mis en concurrence.

Architecte SIA / Ingénieur.e SIA  
Membre de la SIA exerçant sa profession dans une perspective de qualité, de durabilité et avec déontologie.

Choix des charges  
Ensemble des données nécessaires à la conception et à la planification de l'avant-projet.

Concept  
Idée générale du projet.

Contrainte  
Paramètre juridique, social, naturel ou personnel devant être respecté pour le bon développement du projet.

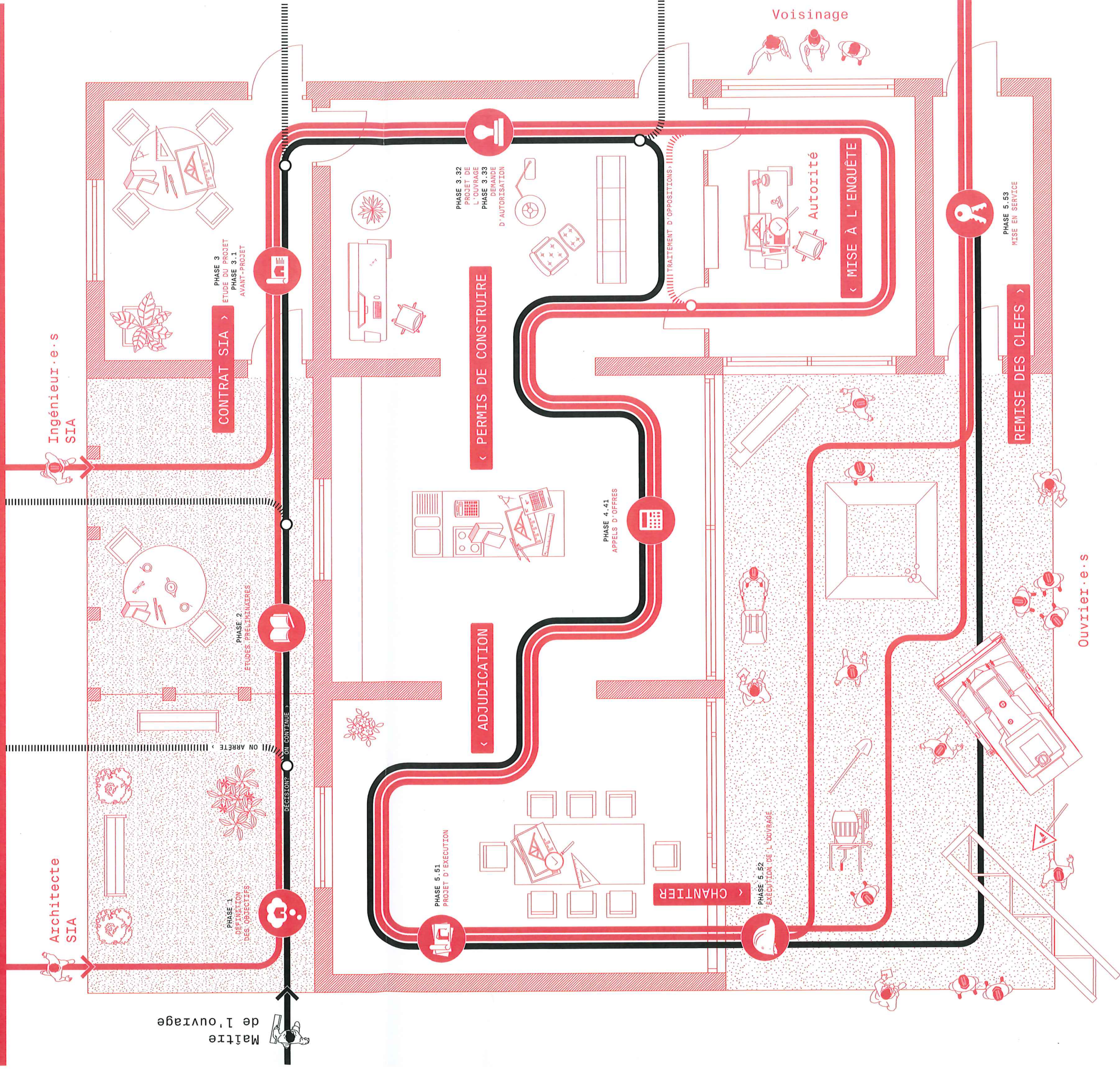
Contrat SIA  
Engagement entre l'architecte ou l'ingénieur.e et le maître de l'ouvrage régissant

Choisissez un.e professionnel.le SIA, c'est l'assurance d'un résultat de qualité

Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes | Section Vaud, Av. de Romaine 6, 1805 Lavaux | +41 21 646 34 21  
Contenu et graphisme: Ephraïm Sari + Sablier Sàrl | Impression: Imprimerie Coopérative C21-Print

sia

société suisse des ingénieurs et des architectes  
section vaud



Maitre  
de l'ouvrage

Architecte  
SIA

Ingénieur.e.s  
SIA

Ouvrier.e.s

PHASE 3  
ÉTUDE DU PROJET  
PHASE 3.1  
AVANT-PROJET

CONTRAT SIA

PHASE 5.51  
PROJET D'EXECUTION

< ADJUDICATION

PHASE 3.32  
PROJET DE  
L'OUVRAGE

PHASE 3.33  
DEMANDE  
D'AUTORISATION

< PERMIS DE CONSTRUIRE

PHASE 4.41  
APPELS D'OFFRES

> CHANTIER

PHASE 5.52  
EXECUTION DE L'OUVRAGE

< MISE A L'ENQUÊTE

AUTOITÉ

PHASE 5.53  
MISE EN SERVICE

> REMISE DES CLEFS

Voisinage

Phase	Précision du coût	Précision du projet	Durée de la phase sur le projet	Intervenant·e·s au sein du projet
<b>Phase 1</b> <b>Définition des objectifs</b> Données du maître de l'ouvrage - zévas - budget - terrain - délais				
<b>Phase 2</b> <b>Etudes préliminaires</b> Acquis de la phase 1 Pour le maître de l'ouvrage: - les besoins sont énoncés - le budget cadre est défini - les modalités de l'analyse - les délais sont énoncés			A convenir spécifiquement	
<b>Phase 3</b> <b>Etude du projet</b> <b>Phase 3.31</b> <b>Avant-projet</b> Acquis de la phase 2 Les informations détaillées sont connues: - l'étude de faisabilité a permis de choisir le projet le plus adapté - les différents types de mandataires sont identifiés - l'architecte + spécialistes architecte + spécialistes - le cahier des charges est établi - programme et estimation des coûts/délais			A convenir spécifiquement	
<b>Phase 3.32</b> <b>Projet de l'ouvrage</b> <b>Phase 3.33</b> <b>Demandes d'autoévaluation</b> Acquis de la phase 3.31 L'avant-projet est connu: - le projet et les détails sont développés - le permis de construire est en cours ou est délivré - le planning est valide - le devis général est valide				
<b>Phase 4.41</b> <b>Appels d'offres</b> Acquis des phases 3.32 & 3.33 Les propositions sont connues: - le projet et les détails sont développés - le permis de construire est en cours ou est délivré - le planning est valide - le devis général est valide				
<b>Phase 5.1</b> <b>Projet d'exécution</b> Acquis de la phase 4.41 Les entreprises sont connues: - les entreprises sont adjugées - le coût est connu - le dossier d'appels d'offres est établi				
<b>Phase 5.2</b> <b>Execution de l'ouvrage</b> Acquis de la phase 5.1 Les contrats d'entreprises sont signés: - les plans d'exécution et les plans de détail définitifs sont établis - les contrats d'entreprises sont signés - le planning des travaux est établi				
<b>Phase 5.53</b> <b>Mise en service</b> Acquis de la phase 5.2 L'ouvrage est réalisé.				